

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 janvier 2016

DCM N° 16-01-28-1

Objet : Dénomination des jardins Jean-Marie Pelt.

Rapporteur: M. le Maire

Porteur d'une utopie réaliste, Jean-Marie PELT (1933-2015) n'a jamais craint de mettre ses idéaux à l'épreuve de l'action. Agrégé de pharmacie, botaniste, écologue, premier adjoint au maire de Metz de 1971 à 1983, Jean-Marie Pelt compte parmi les grandes figures de Metz, dont il fut l'infatigable ambassadeur.

Ardent défenseur de l'écologie urbaine, fondateur de l'Institut Européen d'Ecologie en 1972, professeur de botanique et de physiologie végétale à la Faculté des Sciences de l'Université de Metz, Jean-Marie Pelt a fait de Metz le laboratoire d'une ville-jardin plus juste et plus harmonieuse. Metz lui doit plus particulièrement le plan d'eau, la revalorisation de son patrimoine historique à l'instar du cloître des Récollets ou du Musée de la Cour d'Or, la mise en œuvre de la piétonisation du centre-ville, et plus récemment le parc de la Seille.

Précurseur, Jean-Marie Pelt le fut aussi dans sa dénonciation des risques environnementaux et sanitaires. Il fut parmi les premiers à pointer les dangers de l'amiante et plus tard des organismes génétiquement modifiés. Inlassable pédagogue de notre environnement, il sut alerter l'opinion grâce à une œuvre considérable et une présence médiatique singulière.

Connu pour ses nombreux ouvrages, ses séries télévisées et radiophoniques, Jean-Marie Pelt appartient à la longue et fragile lignée des semeurs ; il est de ceux qui laissent, dans nos rues comme dans nos cœurs, les graines de l'espérance.

Ainsi, afin de rendre hommage à Jean-Marie Pelt, il est proposé de rebaptiser le parc de la Seille : **Jardins Jean-Marie Pelt.**

Le parc de la Seille, inauguré en 2002, est le premier parc messin conçu selon les préceptes défendus par Jean-Marie Pelt : réutilisation des matériaux présents sur le site (ancienne gare de marchandises) et des remblais (évitant notamment la circulation de camions), renaturuation du cours de la Seille, prise en compte des risques de crue (quartiers proches protégés, notamment Magny) et de l'assainissement pluvial du futur quartier de l'Amphithéâtre, volonté d'économiser la ressource en eau potable dans la gestion ultérieure des plantations, d'utiliser le

bois de façon importante et de limiter la consommation électrique en limitant le niveau d'éclairage. Le parc se distingue par la volonté de promouvoir la flore sauvage avec installation de prairies fauchées favorables à la biodiversité végétale et animale. Le parc est également le premier jardin public à accueillir des vignes, des arbres fruitiers et plus récemment des ruches et un hôtel à insectes. Enfin, il ne fait l'objet d'aucun traitement phytosanitaire et est labellisé EcoJardin depuis 2012.

A cette occasion et compte tenu de la personnalité de Jean-Marie Pelt, il est proposé de déroger exceptionnellement aux principes régissant l'hodonymie messine et fixant une durée de deux ans après le décès pour attribuer le nom d'une personnalité (délibération du conseil municipal du 30 janvier 2003).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE

- 1) De déroger exceptionnellement aux principes régissant l'hodonymie messine et fixant une durée de deux ans après le décès pour attribuer le nom d'une personnalité ;
- 2) De débaptiser et renommer le parc de la Seille, situé entre l'avenue Louis le Débonnaire et la rivière Seille :

Jardins Jean-Marie Pelt.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Archives
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15

Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jardins Jean-Marie PELT

